

Compte rendu de la réunion du conseil municipal **du 20 janvier 2025 à 18 heures** salle des cérémonies, sous la présidence de Jean- Luc BONNET, Maire.

Etaient présents : CHAFFAUT Dina, DECHERF Henri, ROUX Philippe, CANASTREIRO Laurence, CASTAGNETTO Alain, ESCAFFRE Jean-Pierre, ARNAUD Sylvie, LEROUX Ludivine, MONTBARBON Sylvie, SERRANO Marie Josée, SERRAT Kévin.

Absent excusé : BOLAY Daniel représenté par DECHERF Henri

Secrétaire de séance : CHAFFAUT Dina

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2024.

ORDRE DU JOUR :

1) Ouverture anticipée des crédits d'investissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le cadre comptable applicable aux collectivités locales permet à l'organe délibérant de procéder à l'ouverture de crédits par anticipation au budget primitif dans la limite de 25 % des crédits inscrits en section d'investissement au cours de l'exercice précédent.

Afin de permettre d'engager les dépenses validées dans le cadre du budget 2024 qui n'ont pas été réalisées avant le 31 décembre 2024, il propose d'ouvrir par anticipation au budget 2025 les crédits suivants au chapitre 21 :

Montant inscrit en investissement en 2024	25,00%
522 127,00 €	130 531,75 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'ouvrir par anticipation au budget 2025 les crédits d'investissement ci-dessus.

2) Approbation de l'aménagement de la forêt communale 2025 – 2044

L'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt communale porte à notre connaissance qu'il convient d'établir le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2025-2044,

Ce projet a été établi en concertation entre les services de la mairie et les représentants de l'ONF chargés de ce dossier,

Chaque année, l'ONF proposera à la commune un programme de travaux et un programme de coupes de bois conformes à cet aménagement,

Après avoir pris connaissance du projet de l'aménagement de la forêt communale, le Conseil Municipal approuve ce projet et charge l'ONF d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public, conformément aux dispositions des articles D 212-6 et D 212-2 du Code Forestier,

Délibération rajoutée à l'ordre du jour en accord avec le Conseil Municipal,

3) Bail de fermage entre la commune et un exploitant agricole

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu d'établir un bail de fermage pour l'exploitation et l'exercice d'une activité agricole sur plusieurs parcelles de terre agricoles appartenant à la commune située au lieu-dit les Cheneviers,

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire, donne son accord pour l'établissement d'un bail de fermage entre la commune et un exploitant agricole,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée,

Le Maire
Jean-Luc BONNET

